

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 20/01/2025 - 1845 - 2004 B 01901 - 480 056 712 - ELECTRO
DEPOT GROUP



2025 8001845A



SAS ELECTRO DEPOT GROUP

1 Route de Vendeville
59155 FACHES THUMESNIL

ETATS FISCAUX
Arrêtés au 31/12/2022

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

<i>Détail de l'Actif</i>	<i>1</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>2</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>4</i>
<i>Solde Intermédiaire de Gestion Mixte</i>	<i>7</i>
TABLEAUX FISCAUX - 2005 2059	
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	<i>8</i>
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	<i>9</i>
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	<i>10</i>
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	<i>11</i>
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	<i>12</i>
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecarts de réévaluation</i>	<i>13</i>
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	<i>14</i>
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	<i>15</i>
<i>2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation</i>	<i>16</i>
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	<i>17</i>
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	<i>18</i>
<i>2058A - Réintégrations diverses</i>	<i>19</i>
<i>2058A - Déductions diverses</i>	<i>20</i>
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	<i>21</i>
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	<i>22</i>
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	<i>23</i>
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	<i>24</i>
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	<i>25</i>
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	<i>26</i>
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	<i>27</i>
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /I</i>	<i>28</i>
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /I</i>	<i>29</i>
<i>BIC-RN 2059H - Direction des grandes entreprises (DGE) /I</i>	<i>30</i>
<i>BIC-RN 2059I - Direction des grandes entreprises (DGE) /I</i>	<i>31</i>
TABLEAUX FISCAUX - 2065	
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>32</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	<i>33</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Ter-BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>34</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>35</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>36</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>37</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>38</i>
TABLEAUX FISCAUX GROUPE	
<i>2058A Bis - Détermination du résultat fiscal</i>	<i>39</i>
<i>2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires ...</i>	<i>40</i>
<i>2058ER - Rectifications apportées au résultat ...</i>	<i>41</i>
<i>2058ES - Rectifications apportées ... sortie ...</i>	<i>42</i>
<i>2058FC - Plafonnement des résultats ...</i>	<i>43</i>
<i>2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires</i>	<i>44</i>
<i>2069 RCI-Réductions et crédits d'impôt</i>	<i>45</i>

Détail de l'Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	24 873 202,77	66,86	18 373 202,77	45,33	6 500 000,00	35,38
Autres participations	24 873 202,77	66,86	18 373 202,77	45,33	6 500 000,00	35,38
26110300 PARTICIP.ELECTRO DEPOT	9 312 678,80	25,03	9 312 678,80	22,98		
26110500 PARTICIP.SCI ELECTRO DEPOT	9 990,00	0,03	9 990,00	0,02		
26110600 PARTICIPATION SCI CAFPA	2 030 803,97	5,46	2 030 803,97	5,01		
26110800 PARTICIP.HOLDING BELGIQUE	6 999 930,00	18,82	6 999 930,00	17,27		
26110801 PARTICIP.EDB REAL ESTATE	19 800,00	0,05	19 800,00	0,05		
26110900 PARTICIP.HOLDING ESPAGNE	28 000 000,00	75,27	16 000 000,00	39,47	12 000 000,00	75,00
29610000 PROVISION TITRES DE PARTICIPATION	(21 500 000,00)	-57,80	(16 000 000,00)	-39,47	(5 500 000,00)	-34,38
TOTAL III - Actif Circulant NET	12 326 259,16	33,14	22 160 658,47	54,67	(9 834 399,31)	-44,38
Créances clients et comptes rattachés	234 287,77	0,63	57 277,80	0,14	177 009,97	309,04
41199999 COLLECTIFS CLTS GROUPE	234 287,77	0,63	57 277,80	0,14	177 009,97	309,04
Autres créances	12 091 971,39	32,51	22 103 380,67	54,53	(10 011 409,28)	-45,29
40199999 COLLECTIFS FRS GROUPE	914 695,66	2,46			914 695,66	
43100000 SECURITE SOCIALE (URSSAF)	245 149,38	0,66			245 149,38	
44586000 TVA/FG NON PARV, AVRS A ETAB.	4 148,00	0,01	5 236,00	0,01	(1 088,00)	-20,78
44720000 TAXE FORMATION CONTINUE			3 689,82	0,01	(3 689,82)	-100,0
44860000 ETAT ET COLLECTIVITES A PAYER / RECE	25 243,00	0,07			25 243,00	
45135910 C/C HTMG/EDF HOLDING TRESO	10 827 433,84	29,11	20 883 741,01	51,52	(10 056 307,17)	-48,15
45199990 COLLECTIFS CC GROUPE DEBITEUR			1 210 574,21	2,99	(1 210 574,21)	-100,0
45199999 COLLECTIFS CC GROUPE	62 990,37	0,17			62 990,37	
46795000 COLLECTIF DEPLACEMENTS			139,63		(139,63)	-100,0
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	12 311,14	0,03			12 311,14	
TOTAL DU BILAN ACTIF	37 199 461,93	100,00	40 533 861,24	100,00	(3 334 399,31)	-8,23

Détail du Passif

	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	36 540 309,25	98,23	37 678 535,42	92,96	(1 138 226,17)	-3,02
Capital Social ou individuel	8 116 648,00	21,82	8 116 648,00	20,02		
10100000 CAPITAL	8 116 648,00	21,82	8 116 648,00	20,02		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 124 419,58	19,15	7 124 419,58	17,58		
10410000 PRIMES D'EMISSION	6 423 064,58	17,27	6 423 064,58	15,85		
10430000 PRIMES D'APPORT	701 355,00	1,89	701 355,00	1,73		
Réserve légale	743 957,27	2,00	743 957,27	1,84		
10610000 RESERVE LEGALE	743 957,27	2,00	743 957,27	1,84		
Autres réserves	9 500,95	0,03	9 500,95	0,02		
10680000 AUTRES RESERVES	9 500,95	0,03	9 500,95	0,02		
Report à nouveau	1 551 126,62	4,17	(34 934 367,15)	-86,19	36 485 493,77	104,44
11900000 REPORT A NOUVEAU	1 551 126,62	4,17	(4 934 367,15)	-12,17	6 485 493,77	131,44
12090000 ACOMPTE SUR DIDIIVDENDES			(30 000 000,00)	-74,01	30 000 000,00	100,00
Résultat de l'exercice	18 861 773,83	50,70	56 485 493,77	139,35	(37 623 719,94)	-66,61
Provisions réglementées	132 883,00	0,36	132 883,00	0,33		
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	132 883,00	0,36	132 883,00	0,33		
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions	370 977,00	1,00	1 733 577,00	4,28	(1 362 600,00)	-78,60
Provisions pour risques	370 977,00	1,00	1 733 577,00	4,28	(1 362 600,00)	-78,60
15111000 PROV.POUR RISQUES			1 733 577,00	4,28	(1 733 577,00)	-100,0
15112000 PROVISIONS AGA / SO	370 977,00	1,00			370 977,00	
TOTAL IV - Total des dettes	288 175,68	0,77	1 121 748,82	2,77	(833 573,14)	-74,31
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			17,91		(17,91)	-100,0
51130010 SOCIETE GENERALE SIEGE			17,91		(17,91)	-100,0
Emprunts et dettes financières divers			353 193,00	0,87	(353 193,00)	-100,0
45199999 COLLECTIFS CC GROUPE			353 193,00	0,87	(353 193,00)	-100,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 048,00	0,19	574 794,67	1,42	(503 746,67)	-87,64
40111000 COLLECTIF FRS FRAIS GENERAUX	15 000,00	0,04			15 000,00	
40199999 COLLECTIFS FRS GROUPE			509 138,67	1,26	(509 138,67)	-100,0
40810000 FRAIS GENERAUX A PAYER	56 048,00	0,15	65 656,00	0,16	(9 608,00)	-14,63
Dettes fiscales et sociales	217 127,68	0,58	193 743,24	0,48	23 384,44	12,07
42866000 PROV.RVI			162 500,00	0,40	(162 500,00)	-100,0
43100000 SECURITE SOCIALE (URSSAF)			7 826,36	0,02	(7 826,36)	-100,0
43720000 RETRAITE IRNEO.	18 828,93	0,05	18 828,93	0,05		
43730000 MEDECINE DU TRAVAIL	109,48				109,48	
43740000 MUTUELLE SWIFF LIFE	238,59		231,39		7,20	3,11
43745000 PREVOYANCE SIACI PRC	1 849,05		1 849,05			
43780000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	30,01				30,01	
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE (IR)	5 466,31	0,01			5 466,31	

Détail du Passif

		01/01/2022	12,00	01/01/2021	12,00		
		31/12/2022	mois	31/12/2021	mois	Variations	%
44551000	TVA A DECAISSER	190 129,00	0,51			190 129,00	
44730000	TAXE D'APPRENTISSAGE	346,31		2 377,51	0,01	(2 031,20)	-85,43
44861000	CVAE	130,00		130,00			
TOTAL DU BILAN PASSIF		37 199 461,93	100,00	40 533 861,24	100,00	(3 334 399,31)	-8,23

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		1 546 827,35	132,09	586 859,42	100,88	959 967,93	163,58
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		1 171 012,11	100,00	581 748,00	100,00	589 264,11	101,29
Production vendue Services FRANCE		1 171 012,11	100,00	581 748,00	100,00	589 264,11	101,29
70833400	REF.MANAGEMENT FEES	828 594,12	70,76	580 848,00	99,85	247 746,12	42,65
70863600	REF.FR.DEPLACEMENT TVA			900,00	0,15	(900,00)	-100,0
70864100	REF.FR.DE PERS.AFFILIES	342 417,99	29,24			342 417,99	
Montant net du chiffre d'affaires		1 171 012,11	100,00	581 748,00	100,00	589 264,11	101,29
Reprises sur provisions, transferts de charges		375 726,00	32,09	5 105,90	0,88	370 620,10	N/S
79106252	TRANSF./CHARGES LOC.VEHICULES	4 749,00	0,41	5 106,00	0,88	(357,00)	-6,99
79106410	TRANSF./CHARGES PERSONNEL			(0,10)		0,10	100,00
79156000	TRANSF./CHARGES DEDUCTIBLES	370 977,00	31,68			370 977,00	
Autres produits d'exploitation		89,24	0,01	5,52		83,72	N/S
75800000	DIFFERENCE SUR RGLT C	89,24	0,01	5,52		83,72	N/S
Total des charges d'exploitation		2 237 371,89	191,06	2 149 223,66	369,44	88 148,23	-4,10
Autres achats et charges externes		920 450,28	78,60	1 565 126,25	269,04	(644 675,97)	-41,19
60612000	CARBURANTS	4 444,94	0,38	5 500,95	0,95	(1 056,01)	-19,20
60630000	PETIT MATERIEL & OUTILLAGE	342,10	0,03			342,10	
60640000	FOURNITURES DE BUREAU			49,70	0,01	(49,70)	-100,0
62510300	LOCATIONS ALD AUTOMOTIVE	9 528,72	0,81	11 256,06	1,93	(1 727,34)	-15,35
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	4 400,00	0,38	6 000,00	1,03	(1 600,00)	-26,67
61551000	ENTRETIEN DES VEHICULES	1 438,24	0,12	1 682,69	0,29	(244,45)	-14,53
62140000	FRAIS DE PERS. MAD	60 624,00	5,18	138 937,53	23,88	(78 313,53)	-56,37
62140003	FRAIS DE PERSONNEL MAD DISPOSI	210 084,00	17,94	392 403,93	67,45	(182 319,93)	-46,46
62260000	HONORAIRES CC & EC	6 379,51	0,54	10 491,07	1,80	(4 111,56)	-39,19
62260700	HONORAIRES AUTRES	29 871,21	2,55	135 165,36	23,23	(105 294,15)	-77,90
62260701	PRESTATION GROUPE	5 300,00	0,45	4 800,00	0,83	500,00	10,42
62262400	HONORAIRES CREATION NOTICES	55 271,19	4,72			55 271,19	
62380000	DONS COURANTS ET POURBOIRES			20,82		(20,82)	-100,0
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	12 575,05	1,07	6 758,66	1,16	5 816,39	86,06
62510200	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	15 040,68	1,28	3 125,00	0,54	11 915,68	381,30
63514000	TAXES SUR LES VEHICULES DE SOC	(227,25)	-0,02	949,57	0,16	(1 176,82)	-123,9
62570000	RECEP.MAGASINS/INVENTAIRES...	2 336,65	0,20	782,09	0,13	1 554,56	198,77
62720000	62720000 COMMISSION DE FINANCE			29 670,10	5,10	(29 670,10)	-100,0
62780200	FRAIS VIREMENTS	240,00	0,02	454,92	0,08	(214,92)	-47,24
62780400	FRAIS RECHERCHE BANC	70,00	0,01	70,00	0,01		
62780600	FRAIS CAUTIONS BANCAIRES	704,88	0,06	621,44	0,11	83,44	13,43
62813000	COTISATION DIVERSE	15 620,36	1,33	15 300,00	2,63	320,36	2,09
62815000	COTISATIONS MANAGEMENT	486 406,00	41,54	801 086,36	137,70	(314 680,36)	-39,28
Impôts, taxes et versements assimilés		187 257,25	15,99	5 318,10	0,91	181 939,15	N/S
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	182 394,00	15,58			182 394,00	
63330000	FORMATION CONTINUE	2 116,50	0,18	2 185,90	0,38	(69,40)	-3,17
63350000	TAXE D'APPRENTISSAGE	2 616,75	0,22	2 745,20	0,47	(128,45)	-4,68
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	130,00	0,01	387,00	0,07	(257,00)	-66,41
Salaires et traitements		632 332,54	54,00	381 199,96	65,53	251 132,58	65,88
64110000	SALAIRES AUTRES	255 199,98	21,79	251 199,96	43,18	4 000,02	1,59

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Variations	%
64110030	SALAIRES RVI	6 155,56	0,53	130 000,00	22,35	(123 844,44)	-95,26
64141100	MV SUR AGA / SO	370 977,00	31,68			370 977,00	
Charges sociales du personnel		105 067,77	8,97	161 315,63	27,73	(56 247,86)	-34,87
64510000	U.R.S.S.A.F.	55 119,60	4,71	93 089,36	16,00	(37 969,76)	-40,79
64520000	COTISATIONS MUTUELLE SIACI	4 599,83	0,39	4 582,56	0,79	17,27	0,38
64521000	PREVOYANCE SIACI			18 466,59	3,17	(18 466,59)	-100,0
64533000	RETRAITE C A V C I C	45 177,12	3,86	45 177,12	7,77		
64580000	AUTRES COTISATIONS	30,01				30,01	
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	141,21	0,01			141,21	
Dotation aux amortissements sur immobilisations				1 639,00	0,28	(1 639,00)	-100,0
68112000	DOT.AMTS.IMMOB.CORP.INFLUENCAB			1 639,00	0,28	(1 639,00)	-100,0
Dotations aux prov. pour risques et charges		370 977,00	31,68			370 977,00	
68156000	DOT.PROV.CHARGES DEDUCTIBLES	370 977,00	31,68			370 977,00	
Autres charges de gestion courante		21 287,05	1,82	34 624,72	5,95	(13 337,67)	-38,52
65300000	JETONS DE PRESENCE	21 279,80	1,82	34 240,00	5,89	(12 960,20)	-37,85
65800010	DIF.COMPTES & REGLEMENT	7,25		9,72		(2,47)	-25,41
65800300	FRANCHISE ET SINISTRES VEHICUL			375,00	0,06	(375,00)	-100,0
Résultat d'exploitation		(690 544,54)	-58,97	(1 562 364,24)	268,5	871 819,70	55,80
Bénéfice attribué ou perte transférée		1 932 941,37	165,07	1 210 574,21	208,09	722 367,16	59,67
75559300	QP BENEF.SCI ELECT.DEPOT	1 932 941,37	165,07	1 210 574,21	208,09	722 367,16	59,67
Total des produits financiers		23 255 744,00	N/S	60 413 203,67	N/S	(37 157 459,67)	-61,51
Produits financiers de participations		23 255 744,00	N/S	60 413 203,67	N/S	(37 157 459,67)	-61,51
76110000	REVENUS DES TITRES DE PARTICIP	23 255 744,00	N/S	60 399 600,00	N/S	(37 143 856,00)	-61,50
76150000	INTERETS C/C GROUPE			13 603,67	2,34	(13 603,67)	-100,0
Total des charges financières		5 500 000,00	469,68	1 413 897,87	243,04	4 086 102,13	289,00
Dotations financières aux amort. et provisions		5 500 000,00	469,68	1 400 000,00	240,65	4 100 000,00	292,86
68662000	PROVISIONS TITRES DE PARTICIPATION	5 500 000,00	469,68	1 400 000,00	240,65	4 100 000,00	292,86
Intérêts et charges assimilées				13 897,87	2,39	(13 897,87)	-100,0
66150000	INTERETS C/C GROUPE			13 897,87	2,39	(13 897,87)	-100,0
Résultat financier		17 755 744,00	N/S	58 999 305,80	N/S	(41 243 561,80)	-69,91
Résultat courant avant impôts		18 998 140,83	N/S	58 647 515,77	N/S	(39 649 374,94)	-67,61
Total des produits exceptionnels		1 733 577,00	148,04	2 232,00	0,38	1 731 345,00	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				759,00	0,13	(759,00)	-100,0
77521810	VC AGTS DIVERS			758,00	0,13	(758,00)	-100,0
77521831	VC MATERIEL INFO			1,00		(1,00)	-100,0
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 733 577,00	148,04	1 473,00	0,25	1 732 104,00	N/S
78725000	REP S/AMTS DEROGATOIRE			1 473,00	0,25	(1 473,00)	-100,0
78750001	REP S/PROV RISQUES ET CHARGES	1 733 577,00	148,04			1 733 577,00	

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Variations	%
Total des charges exceptionnelles				1 734 462,00	298,15	(1 734 462,00)	-100,0
Charges exceptionnelles sur opération en capital				758,00	0,13	(758,00)	-100,0
67521810	VNC AGTS DIVERS			758,00	0,13	(758,00)	-100,0
Dotations excep. aux amortissements et aux provisio				1 733 704,00	298,02	(1 733 704,00)	-100,0
68725000	AMORT DEROGATOIRES			127,00	0,02	(127,00)	-100,0
68750001	DOT PROV RISQUES ET CHARGES			1 733 577,00	297,99	(1 733 577,00)	-100,0
Résultat exceptionnel		1 733 577,00	148,04	(1 732 230,00)	297,7	3 465 807,00	200,08
Impôts sur les bénéfices		1 869 944,00	159,69	429 792,00	73,88	1 440 152,00	335,08
69850000	INTEGRATION FISCALE	1 869 944,00	159,69	429 792,00	73,88	1 440 152,00	335,08
Résultat de l'exercice		18 861 773,83	N/S	56 485 493,77	N/S	(37 623 719,94)	-66,61

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	01/01/2021 31/12/2021	12,00 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 171 012,11	100,00	581 748,00	100,00	589 264,11	101,29
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	1 171 012,11	100,00	581 748,00	100,00	589 264,11	101,29
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 171 012,11	100,00	581 748,00	100,00	589 264,11	101,29
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	1 171 012,11	100,00	581 748,00	100,00	589 264,11	101,29
MARGES (Commerciale + Production)	1 171 012,11	100,00	581 748,00	100,00	589 264,11	101,29
- Achats non stockés (c)	4 787,04	0,41	5 550,65	0,95	(763,61)	-13,76
- Autres charges externes (c)	915 663,24	78,19	1 559 575,60	268,08	(643 912,36)	-41,29
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)	250 561,83	21,40	(983 378,25)	-169,04	1 233 940,08	-125,48
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	187 127,25	15,98	4 931,10	0,85	182 196,15	N/S
- Autres impôts et taxes	130,00	0,01	387,00	0,07	(257,00)	-66,41
- Salaires et traitements	632 332,54	54,00	381 199,96	65,53	251 132,58	65,88
- Charges sociales	105 067,77	8,97	161 315,63	27,73	(56 247,86)	-34,87
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(674 095,73)	-57,57	(1 531 211,94)	-263,21	857 116,21	-55,98
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	89,24	0,01	5,52		83,72	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation	375 726,00	32,09	5 105,90	0,88	370 620,10	N/S
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	370 977,00	31,68	1 639,00	0,28	369 338,00	N/S
- Autres charges de gestion courante	21 287,05	1,82	34 624,72	5,95	(13 337,67)	-38,52
RESULTAT EXPLOITATION	(690 544,54)	-58,97	(1 562 364,24)	-268,56	871 819,70	-55,80
Bénéfice-perte sur opérations en commun	1 932 941,37	165,07	1 210 574,21	208,09	722 367,16	59,67
+ Produits financiers	23 255 744,00	N/S	60 413 203,67	N/S	(37 157 459,67)	-61,51
- Charges financières	5 500 000,00	469,68	1 413 897,87	243,04	4 086 102,13	289,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	18 998 140,83	N/S	58 647 515,77	N/S	(39 649 374,94)	-67,61
Produits exceptionnels	1 733 577,00	148,04	2 232,00	0,38	1 731 345,00	N/S
- Charges exceptionnelles			1 734 462,00	298,15	(1 734 462,00)	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 733 577,00	148,04	(1 732 230,00)	-297,76	3 465 807,00	-200,08
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	1 869 944,00	159,69	429 792,00	73,88	1 440 152,00	335,08
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 861 773,83	N/S	56 485 493,77	N/S	(37 623 719,94)	-66,61

TABLEAUX FISCAUX - 2005 2059

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 1 Route de Vendeville		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 8 0 0 5 6 7 1 2 0 0 0 4 9		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le. 31122022					
		N-1 31122021					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	21 500 000	24 873 203	18 373 203
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	46 373 203	BK	21 500 000	24 873 203	18 373 203
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	234 288	BY	234 288	57 278
		Autres créances (3)	BZ	12 091 971	CA	12 091 971	22 103 381
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG				
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	12 326 259	CK	12 326 259	22 160 658	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	58 699 462	IA	21 500 000	37 199 462	40 533 861
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :			Stocks :			Créances :

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 116 648)	DA	8 116 648	8 116 648
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7 124 420	7 124 420
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	743 957	743 957
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	9 501	9 501
	Report à nouveau	DH	1 551 127	(34 934 367)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	18 861 774	56 485 494
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	132 883	132 883
	TOTAL (I)	DL	36 540 309	37 678 535
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	370 977	1 733 577
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	370 977	1 733 577
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		18
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		353 193
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	71 048	574 795
	Dettes fiscales et sociales	DY	217 128	193 743
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	288 176	1 121 749	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	37 199 462	40 533 861	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
		1F		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	288 176	1 121 749
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		18	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	1 171 012	FH		FI	1 171 012	581 748	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 171 012	FK		FL	1 171 012	581 748	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	375 726	5 106	
	Autres produits (1) (11)					FQ	89	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 546 827	586 859
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	920 450	1 565 126	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	187 257	5 318	
	Salaires et traitements *					FY	632 333	381 200	
	Charges sociales (10)					FZ	105 068	161 316	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA		1 639
							GB		
							GC		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	370 977	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	21 287	34 625
	Autres charges (12)					GF	2 237 372	2 149 224	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(690 545)	(1 562 364)	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GH	1 932 941	1 210 574	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GI			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GJ			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	23 255 744	60 413 204	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN			
	Différences positives de change					GO			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	23 255 744	60 413 204	
	Total des produits financiers (V)								
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	5 500 000	1 400 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		13 898	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	5 500 000	1 413 898	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	17 755 744	58 999 306	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	18 998 141	58 647 516	

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	759	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	1 733 577	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 232	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	758	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	1 733 704	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 734 462	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 732 230)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	429 792	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	62 212 869	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 727 376	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	56 485 494	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	13 604
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	13 898
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	5 106
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	obligatoires A9			
			dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):				
					Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amortissements dérogatoires						
provision pour risques					1 733 577	
valeur comptable des éléments actifs cédés						
produit cession immobilisations						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					
				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
								4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
		Avances et acomptes				LK		LL		LM	
		TOTAL III				LN		LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	34 373 203	8V		8W	12 000 000
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V		
TOTAL IV					LQ	34 373 203	LR		LS	12 000 000	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	34 373 203	ØH		ØJ	12 000 000	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				1						
				2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
		Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations	IO		ØX		ØY	46 373 203	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	46 373 203	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4		ØL	46 373 203	ØM	

Exercice N clos le : 31 12 2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2: inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☒	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC			
	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU		QV		QW		QX			
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP						Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	132 883	TN	TO	132 883			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	132 883	TS	TT	132 883			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 733 577	4B	370 977	4C	1 733 577	4D	370 977
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	1 733 577	TV	370 977	TW	1 733 577	TX	370 977
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D
6E				6F		6G		6H	
Ø2				Ø3		Ø4		Ø5	
9U			16 000 000	9V	5 500 000	9W		9X	21 500 000
Ø6				Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B	16 000 000	TY	5 500 000	TZ		UA	21 500 000
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	17 866 460	UB	5 870 977	UC	1 733 577	UD	22 003 860
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	370 977	UF					
	UG	5 500 000	UH						
	UJ		UK	1 733 577					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-Se du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	234 288		234 288						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	245 149		245 149						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 148		4 148						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	25 243		25 243						
	Groupe et associés (2)		VC	10 890 424		10 890 424						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	927 007		927 007						
	Charges constatées d'avance		VS									
	TOTAUX			VT	12 326 259	VU	12 326 259	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
			VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	71 048		71 048						
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	21 056		21 056						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	190 129		190 129						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 943		5 943						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	288 176	VZ	288 176						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122022	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 18 861 774	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	2 825	XE 2 597	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	(227)		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	1 869 944
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	5 110 457	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7 5 110 457	
	Régime d'imposition (PARTICULIERS) Impôts nets à long terme	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							ZN 5 500 000		
							WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* { Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW							WQ 19 452		
							M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
TOTAL I							WR	31 364 224	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WT 1 932 941		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A 232 557)							WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							XB	
								I6	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *							WZ	
	Majoration d'amortissement *							XA 23 023 187	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine-TI (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arriere de déficit ZI		
	Dt ded. exc (art 39 decies A)		YA	Dt ded. exc (art 39 decies B)		YB	Dt ded. exc (art 39 decies C)		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt ded. exc (art. 39 decies D)		
							YD		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)							XI 6 408 096		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							XJ		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN 6 408 096	XO 0	

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
JETONS DE PRESENCE	19 452
Totalisation	19 452

2058A - Déductions diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☐	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(34 934 367)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	56 485 494		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	20 000 000				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	21 551 127		Report à nouveau	ZG	1 551 127				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	21 551 127			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	13 929	XQ	13 929	17 256					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	270 708	531 341					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	96 822	150 456					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	538 992	866 072					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	920 450	1 565 126					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	130	387					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	187 127	4 931					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	187 257	5 318					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	210 594	95 888					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	180 436	306 910					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *			ØB	632 333						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										
	REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	7 338 326	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 7 8 6 1 3 1 6 9 0 0 0 4 2					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 autres immobilisations in					
	2 installations générales					
	3 matériel de bureau infor					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					5 500 000	
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						(5 500 000)	
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② :

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4			
cours des N - 5			
dix exercices N - 6			
antérieurs N - 7			
(montants N - 8			
restant à N - 9			
déduire à la N - 10			
clôture du dernier exercice)			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑤ = ② + ③ - ④ - ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ③		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme N - 3					
subies au N - 4					
cours des N - 5					
dix exercices N - 6					
antérieurs N - 7					
(montants N - 8					
restant à N - 9					
déduire à la N - 10					
clôture du dernier exercice)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {						
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 171 012	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	4 749	
TOTAL 1	OX	1 175 761	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	89	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	89	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	4 787	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	906 749	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	21 287	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	932 823	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	243 027
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	243 027
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 175 761	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 48005671200049

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ELECTRO DEPOT GROUP

ADRESSE (voie) 1 Route de Vendeville

CODE POSTAL

59155

VILLE

FACHES THUMESNIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 014 581

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A. Dénomination HIGH TECH MULTICANAL GROUP

N° SIREN (si société établie en France) 478613169 % de détention 95,60 Nb de parts ou actions 969 933

Adresse : N° 1 Voie AVENUE DE LA MOTTE

Code postal 59810 Commune LESQUIN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 48005671200049

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ELECTRO DEPOT GROUP

ADRESSE (voie) 1 Route de Vendeville

CODE POSTAL 59155 VILLE FACHES THUMESNIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique SAS Dénomination ELECTRO DEPOT FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 433744539

% de détention 100,00

Adresse : N° 1 Voie route de vendeville

Code postal 59155 Commune faches thumesnil Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ELECTRO DEPOT

N° SIREN (si société établie en France) 488957416

% de détention 99,90

Adresse : N° 1 Voie route de vendeville

Code postal 59144 Commune faches thumesnil Pays FRANCE

Forme juridique S.A. Dénomination ELECTRO DEPOT BELGIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 549949715

% de détention 99,99

Adresse : N° 29 Voie RUE DE LA TERRE A BRIQUES

Code postal 7522 Commune MARQUAIN Pays BELGIQUE

Forme juridique SLU Dénomination ELECTRO DEPOT ESPANA

N° SIREN (si société établie en France) 873381117

% de détention 100,00

Adresse : N° 6 Voie CALLE GURTUBAY

Code postal 28001 Commune MADRID Pays ESPAGNE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

OBLIGATION DECLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES



(1)

Formulaire obligatoire
Article 41-00 A annexe III du CGI

COMPOSITION DU CAPITAL

Néant ☐ *

N° de dépôt

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 |

N° SIRET 4 | 8 | 0 | 0 | 5 | 6 | 7 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 4 | 9 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ELECTRO DEPOT GROUP

ADRESSE (voie) 1 Route de Vendeville

CODE POSTAL

59155

VILLE

FACHES THUMESNIL

IDENTIFICATION DES SOCIETES DETENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50% DE LA SOCIETE DECLARANTE (2)Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si déposé néant, cocher la case.

OBLIGATION DECLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

(1)

Formulaire obligatoire
Article 41-00 A annexe III du CGI

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant ☐ *

N° de dépôt

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 48005671200049

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ELECTRO DEPOT GROUP

ADRESSE (voie) 1 Route de Vendeville

CODE POSTAL 59155

VILLE FACHES THUMESNIL

IDENTIFICATION DES SOCIETES DETENUES INDIRECTEMENT A PLUS DE 50% PAR LA SOCIETE DECLARANTE (2)

Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si déposé néant, cocher la case.

TABLEAUS FISCAUX - 2065

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION	Adresse du service où doit être déposée cette déclaration DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES 6 RUE COURTOIS 93505 PANTIN CEDEX	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
	Identification du destinataire SAS ELECTRO DEPOT GROUP 1 Route de Vendeville 59155 FACHES THUMESNIL	
	Insp. IFU N° dossier N° Siret 48005671200049	B ACTIVITÉ
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Commerce de détail et réparati Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012006
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

S.A. HIGH TECH MULTICANAL GROUP	Avenue de La Motte 59810 LESQUIN
n° SIRET 47861316900042	

c RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 6 408 096	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2			
Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies Autres dispositifs			
Zones franches d'activité art 44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdécies Plus-values exonérées relevant du taux à 15%			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquiés C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : SAS SURBOLEM
64 Blvd de Cambrai 59100 ROUBAIX FRANCE 519087928
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé :
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire :

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : CATELYS 115-117 rue Nationale 59000 LILLE 03.20.14.55.20
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément :

A FACHES THUMESNIL

le

Signature et qualité du déclarant
MEDDAH M.

Dir. Comptable

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

7. Montant des revenus répartis		total (a à h)
a	b	
c	d	
e	f	
g	h	
i	j	
k	l	
m	n	
o	p	
q	r	
s	t	
u	v	
w	x	
y	z	
aa	ab	
ac	ad	
ae	af	
ag	ah	
ai	aj	
ak	al	
am	an	
ao	ap	
aq	ar	
as	at	
au	av	
aw	ax	
ay	az	
ba	bb	
bc	bd	
be	bf	
bg	bh	
bi	bj	
bk	bl	
bm	bn	
bo	bp	
bq	br	
bs	bt	
bu	bv	
bw	bx	
by	bz	
ca	cb	
cc	cd	
ce	cf	
cg	ch	
ci	cj	
ck	cl	
cm	cn	
co	cp	
cq	cr	
cs	ct	
cu	cv	
cw	cx	
cy	cz	
da	db	
dc	dd	
de	df	
dg	dh	
di	dj	
dk	dl	
dm	dn	
do	dp	
dq	dr	
ds	dt	
du	dv	
dw	dx	
dy	dz	
ea	eb	
ec	ed	
ee	ef	
eg	eh	
ei	ej	
ek	el	
em	en	
eo	ep	
eq	er	
es	et	
eu	ev	
ew	ex	
ey	ez	
fa	fb	
fc	fd	
fe	ff	
fg	fh	
fi	fj	
fk	fl	
fm	fn	
fo	fp	
fq	fr	
fs	ft	
fu	fv	
fw	fx	
fy	fz	
ga	gb	
gc	gd	
ge	gf	
gg	gh	
gi	gj	
gk	gl	
gm	gn	
go	gp	
gq	gr	
gs	gt	
gu	gv	
gw	gx	
gy	gz	
ha	hb	
hc	hd	
he	hf	
hg	hh	
hi	hj	
hk	hl	
hm	hn	
ho	hp	
hq	hr	
hs	ht	
hu	hv	
hw	hx	
hy	hz	
ia	ib	
ic	id	
ie	if	
ig	ih	
ii	ij	
ik	il	
im	in	
io	ip	
iq	ir	
is	it	
iu	iv	
iw	ix	
iy	iz	
ja	jb	
jc	jd	
je	jf	
jj	jh	
ji	jj	
jk	jl	
jm	jn	
jo	jp	
jq	jr	
js	jt	
ju	jv	
jw	jx	
ji	jz	
ka	kb	
kc	kd	
ke	kf	
kg	kh	
ki	kj	
kk	kl	
km	kn	
ko	kp	
kq	kr	
ks	kt	
ku	kv	
kx	ky	
kz	la	
lb		

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS ELECTRO DEPOT GROUP

31122022

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Produits à recevoir

31/12/2022		
Total des Produits à recevoir		37 554
Autres créances		37 554
ETAT ET COLLECTIVITES A PAYER / RECEVOIR	25 243	
PRODUITS A RECEVOIR	12 311	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		56 178
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		56 048
FRAIS GENERAUX A PAYER	56 048	
Dettes fiscales et sociales		130
CVAE	130	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

TABLEAUX FISCAUX GROUPE

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
 COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**N° SIRET : **4 8 0 0 5 6 7 1 2 0 0 0 4 9**
 Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
 la déclaration de résultats : **DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES**
6 RUE COURTOIS
Néant ☐ *

93505 PANTIN CEDEX

Exercice ouvert le : **01012022**clos le : **31122022****I - REINTEGRATIONS**
 Bénéfice comptable de l'exercice
 (report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	18 861 774
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	12 502 451
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	930 230
TOTAL I	E3	32 294 454

II - DEDUCTIONS
 Perte comptable de l'exercice
 (report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	24 956 128
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 % • imposées au taux de 15 % • imposées au taux de 0 % • imputées sur les moins-values nettes à long terme • imputées sur les déficits antérieurs • autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	EY	
	E6	
	EZ	
	E7	
	E8	
	I9	

III - RESULTAT FISCAL**TOTAL II****F1****24 956 128**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	7 338 326	
	Déficit (II-I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	7 338 326	
	Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
6 RUE COURTOIS

93505 PANTIN CEDEX

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	(5 500 000)
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5 bis)	M5 ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 + 5 + 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : **DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES****6 RUE COURTOIS**Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

93505 PANTIN CEDEXSIRET Société intégrée : **48005671200049**Exercice ouvert le : **01012022**clos le : **31122022**Néant * ☐

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	6 408 096	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	6 408 096	CY	
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ	6 408 096	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EF-EG) ou moins-value (EG-EF) taux de 0%			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
6 RUE COURTOIS

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

93505 PANTIN CEDEX

SIRET Société intégrée : **48005671200049**

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☒

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL				FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%					E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 e et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**

N° SIRET : 48005671200049

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : **DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
6 RUE COURTOIS**

93505 PANTIN CEDEX

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	6 408 096
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13	6 408 096

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

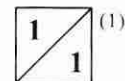
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	HIGH TECH MULTICANAL GROUP		
SIREN de la société mère :	478613169		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS ELECTRO DEPOT GROUP		
SIREN de la société intégrée :	480056712		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES 6 RUE COURTOIS 93505 PANTIN CEDEX		
Exercice ouvert le : 01012022	clos le : 31122022		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

Au titre de l'année civile 2019

Néant	X
-------	---

Dénomination de l'entreprise	SAS ELECTRO DEPOT GROUP	N° Siren :480056712
Adresse	1 Route de Vendeville	59155 FACHES THUMESNIL

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☒

PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère	HIGH TECH MULTICANAL GROUP	N° Siren :478613169
Adresse	Avenue de La Motte	59810 LESQUIN

I- RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

[illegible]

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

[illegible]

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

[illegible]

Créant d'impact depuis la mise de l'annuaire en 2014 (en cas d'absence de plan de 12 mois)		

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

ELECTRO DEPOT GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.116.648 €
Siège social : 1, route de Vendeville
59155 FACHES THUMESNIL
480 056 712 RCS LILLE METROPOLE



(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS,
LE VNGT DEUX MAI,
A SEIZE HEURES.

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** ») sur la convocation qui leur a été faite par le Président en date du 25 avril 2023.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée avant d'entrer en séance.

Monsieur Etienne HUREZ, préside l'Assemblée suivant pouvoir reçu du Président en date du 10 mai 2023 (le « **Président** »).

Le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, commissaire aux comptes de la Société, représenté par Monsieur Nicolas WILFART, régulièrement convoqué par courrier en date du 25 avril 2023 est présent.

Le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, commissaire aux comptes de la Société, représenté par Monsieur Gaëtan CLAIRE, régulièrement convoqué par courrier en date du 25 avril 2023 est présent.

Monsieur Antoine FIEVET est désigné comme secrétaire (le « **Secrétaire** »).

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent le quorum requis par la loi et les statuts.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents prévus par la loi :

- un exemplaire de la lettre de convocation envoyée aux associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- les statuts de la Société.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2022 ;
- approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- quitus au président de la Société;
- rapport spécial des commissaires aux comptes ; approbation des conventions visées par ce rapport ;

6

- constatation de la fin du Mandat d'un des commissaires aux comptes titulaire ;
- nomination et/ou renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire ;
- constat de la démission des membres du Conseil de Surveillance ;
- nomination des membres du Conseil de Surveillance ;
- fixation du montant de l'enveloppe de rémunération à allouer aux membres du Conseil de Surveillance pour l'année 2023 ;
- pouvoirs pour les formalités.

Ensuite, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 18 861 774€.

L'Assemblée prend acte que les comptes ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 18 861 773,83 €, de la manière suivante:

En réserve légale	67 707,53 €
A titre de dividendes	10 003 768,66 €
Au compte de report à nouveau	8 790 297,64 €
Total	18 861 773,83 €

Cette affectation se révèle en conformité avec la politique adoptée par toutes les sociétés du Groupe Electro Dépôt. Elle est par ailleurs conforme à la politique des sociétés du groupe United.b dans son ensemble.

En application de l'article 243 bis du code général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Au titre de l'exercice	Dividende éligible à l'abattement fiscal de 40 %	Dividende non éligible à l'abattement fiscal de 40 %
2019	0 €	0 €
2020	0 €	0 €
2021	49,28 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION : QUITUS AU PRESIDENT DE LA SOCIETE

L'Assemblée donne au président de la Société quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : CONSTATATION DE LA FIN DU MANDAT D'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'ERNST & YOUNG AUDIT SAS, en sa qualité de commissaire aux comptes arrive à échéance lors de la présente Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG AUDIT SAS, (14 Rue du Vieux Faubourg – 59042 LILLE CEDEX – RCS 344 366 315), en sa qualité de commissaire aux comptes titulaire, et ce pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de la Société qui se tiendra au cours de l'année 2029 et qui statuera sur les comptes du dernier exercice clos, étant précisé que la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'est plus requis depuis la loi N°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Loi Sapin II quand le CAC titulaire est une personne morale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : CONSTATATION DE LA DEMISSION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, ayant eu connaissance de la volonté de deux membres du Conseil de Surveillance de démissionner de leur mandat, en prend acte.

L'Assemblée Générale donne à Messieurs Jean-Noël LABROUE, et Daniel BROCHE quitus de leur mandat et les remercie pour leur action au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Pierre BUCHSENSCHUTZ, né le 02.08.1972 à Paris 17ème et demeurant La Boisière, Chemin de la Vacquerie, 59170 CROIX en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour un mandat de 4 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2026 et qui sera amenée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Monsieur Pierre BUCHSENSCHUTZ a déclaré accepter cette fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION : FIXATION DE L'ENVELOPPE DE REMUNERATION A ALLOUER AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de l'enveloppe de rémunération à 80 000€ au titre de l'exercice 2023 pour les membres du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président
Etienne HUREZ



Le Secrétaire
Antoine FIEVET

ELECTRO DEPOT GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.116.648 €

Siège social : 1, route de Vendeville

59155 FACHES THUMESNIL

480 056 712 RCS LILLE METROPOLE



(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute précision et tout renseignement complémentaire qui pourrait vous apparaître opportun.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que la réglementation le prévoit.

1- SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

La société a poursuivi son activité de holding au cours de l'exercice écoulé.

2- PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Le chiffre d'affaires s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à 1 171 012 € contre 581 748 € l'exercice précédent.

Compte tenu de produits d'exploitation s'élevant à un montant de 1 546 827 € et de charges d'exploitation d'un montant de 2 237 372 €, le résultat d'exploitation est déficitaire de 690 545 €.

Le total des produits financiers s'élève à 23 255 744 € tandis que le total des charges financières s'élève à 5 500 000 € d'où un résultat financier bénéficiaire de 17 755 744 €.

Compte tenu de produits exceptionnels d'un montant de 1 733 577 € et de charges exceptionnelles d'un montant de 0 €, le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 1 733 577 €.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 18 861 774 € contre un bénéfice de 56 485 494 € en 2021.

3- MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

4- ÉVÉNEMENTS JURIDIQUES INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le Président de la société a présenté sa démission, l'Assemblée Générale aura à procéder à la nomination d'un nouveau Président de la société.

Deux membres du Conseil de Surveillance ayant présenté leurs démissions, l'Assemblée Générale aura à procéder à la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la modification des statuts de la société.

5- ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L.232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

6- ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société entend poursuivre son activité de holding en 2023. Le développement de ses filiales en France et à l'étranger est envisagé.

La crise du COVID-19 n'a qu'un impact limité pour ses filiales et actions. De même la guerre en Ukraine n'a aucun impact pour ses filiales et actions.

7- SUCCURSALES

La Société n'a pas de succursale.

8- FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	DÉTENTION DU CAPITAL
SAS ELECTRO DEPOT FRANCE	100,00 %
SCI ELECTRO DEPOT	99,90 %
SCI CAPFA	99,90 %
ELECTRO DEPOT BELGIQUE	99,99 %
ELECTRO DEPOT BELGIQUE REAL ESTATE	99,00 %
ELECTRO DEPOT ESPAÑA	100,00 %

a. Prises de participations

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas procédé à de nouvelle prise de participation.

b. Prises de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pris le contrôle d'aucune société.

c. Cessions de participations

La Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

d. Actions d'auto-contrôle

Le capital de notre Société n'est détenu par aucune société contrôlée.

9- INFORMATIONS PORTANT SUR LE CAPITAL SOCIAL

a. Participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée.

b. Régularisation des participations croisées

En conséquence de ce qui précède, nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à une régularisation des participations croisées prohibées par l'article L.233-29 du Code de commerce.

c. Rachat par la Société de ses propres actions

La Société n'a pas, dans le cadre des articles L.225-208, L.225-209 et L.225-209-2 du Code de commerce, racheté ses propres actions.

d. Options sur titres et attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux

Néant.

10- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un résultat s'élevant à 18 861 773,83 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

En réserve légale	67 707,53 €
A titre de dividendes	10 003 768,66 €

En compte de report à nouveau

8 790 297,64 €

18 861 773,83 €

Après affectation de ce résultat, le compte de report à nouveau présenterait un solde positif égal à 10 341 424,26 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le montant du dividende par action distribué au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Au titre de l'exercice	Dividende éligible à l'abattement fiscal de 40%	Dividende non éligible à l'abattement fiscal de 40 %
2019	0 €	0 €
2020	0 €	0 €
2021	49,28 €	0 €

11- EXAMEN DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la moitié du capital social, et le resteraient après affectation du résultat tel que proposé.

12- DÉPENSES VISÉES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

13- DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Exercice 2022 :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-
% du montant total des achats de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues				-		
Montant total des factures exclues TTC				-		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux et contractuels 30 jours à compter de la date de facture				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues				-		
Montant total des factures exclues TTC				-		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux et contractuels 30 jours à compter de la date de facture				

Exercice 2021 :

n

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-
% du montant total des achats de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues			-			
Montant total des factures exclues TTC			-			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux et contractuels 30 jours à compter de la date de facture				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues			-			
Montant total des factures exclues TTC			-			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux et contractuels 30 jours à compter de la date de facture				

14- JETONS DE PRÉSENCE / RÉMUNÉRATION DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il vous est proposé de fixer le montant de l'enveloppe de rémunération des membres du Conseil de Surveillance à 80 000 € pour l'exercice 2023.

Nous vous rappelons que cette somme constitue une enveloppe que le Conseil n'est pas tenu de consommer en totalité.

15- SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de ERNST&YOUNG Audit, en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société, arrive à échéance à l'issue de la prochaine assemblée.

16- PRÊTS INTERENTREPRISES

Il n'existe pas de prêts à moins de deux ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

17- DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al 5 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas fait l'objet d'injonctions et sanctions pécuniaires, pour des pratiques anticoncurrentielles, prononcées par l'Autorité de la concurrence.

18- ACTIVITÉ DES FILIALES

Le groupe exerce des activités de commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé.

ELECTRO DEPOT FRANCE :

Au cours de l'exercice 2022, la Société ELECTRO DEPOT FRANCE a poursuivi son développement. La Société a ouvert 6 nouveaux magasins au cours de l'exercice à Soyons, Sainte-Eulalie, Saint-Quentin, Houdemont, Saint-Avoid et Cholet. Le parc, au 31 décembre 2022 était donc de 90 magasins.

Les comptes de la Société font apparaître, au 31 décembre 2022, un chiffre d'affaires qui s'élève à 1.183.241.663 €, contre 1.058.735.835 € pour l'exercice précédent ainsi qu'un résultat net de 25.974.553 €, contre 23.604.986 € pour l'exercice précédent.

ELECTRO DEPOT BELGIQUE :

Au cours de l'année 2022, la Société ELECTRO DEPOT BELGIUM a ouvert 1 nouveau magasin à Bruges, ce qui porte au 31 décembre 2022 le parc de magasins à 13.

Au 31 décembre 2022, la Société a enregistré un chiffre d'affaires de 105.637.187 €, contre 98.691.322 € pour l'exercice précédent ainsi qu'un résultat net de 282.253 €, contre 1.474.601 € pour l'exercice précédent.

ELECTRO DEPOT ESPAÑA :

Au cours de l'année 2022, la Société ELECTRO DEPOT ESPAÑA n'a ouvert aucun nouveau magasin. Le parc reste donc au nombre de 6 magasins au 31 décembre 2022.

Les comptes de la Société font apparaître, au 31 décembre 2022, un chiffre d'affaires qui s'élève à 27.212.092 €, contre 21.420.298 € pour l'exercice précédent ainsi qu'un résultat net de -4.195.680 €, contre -2.935.467 € pour l'exercice précédent.

19- CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Vous pouvez prendre connaissance du rapport spécial de vos commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

--==ooOoo==--

Les résolutions que nous soumettons à votre vote sont conformes à nos propositions ; nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien accorder à votre Président, à vos membres du Conseil de Surveillance quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Le président de la Société



PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit



A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line at the bottom.

Electro Dépôt Group
Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Electro Dépôt Group

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Electro Dépôt Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Electro Dépôt Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La valorisation des titres de participation est mentionnée dans le paragraphe « Immobilisations Financières » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Lille, le 4 mai 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Nicolas Wilfart

ERNST & YOUNG Audit



Sandrine Ledez

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 1 Route de Vendeville		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 8 0 0 5 6 7 1 2 0 0 0 4 9		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le : 31/12/2022					
		N-1 : 31/12/2021					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (I)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	21 500 000	24 873 203	18 373 203
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	46 373 203	21 500 000	24 873 203	18 373 203
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	234 288	234 288	57 278
		Autres créances (3)	BZ	CA	14 050 776	14 050 776	22 103 381
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG				
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	14 285 064	14 285 064	22 160 658	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	60 658 267	21 500 000	39 158 267	40 533 861
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 116 648)	DA	8 116 648	8 116 648
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7 124 420	7 124 420
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	743 957	743 957
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	9 501	9 501
	Report à nouveau	DH	1 551 127	(34 934 367)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	18 861 774	56 485 494
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	132 883	132 883
	TOTAL (I)	DL	36 540 309	37 678 535
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	370 977	1 733 577
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	370 977	1 733 577
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		18
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 060 073	353 193
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	159 909	574 795
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 999	193 743
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	2 246 980	1 121 749	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	39 158 267	40 533 861	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
		1F		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 246 980	1 121 749	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		18	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP							Néant ☐		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	1 171 012	FH		FI	1 171 012	581 748	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 171 012	FK		FL	1 171 012	581 748	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	375 726	5 106	
	Autres produits (1) (11)					FQ	89	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 546 827	586 859
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	920 450	1 565 126	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	187 257	5 318	
	Salaires et traitements *					FY	632 333	381 200	
	Charges sociales (10)					FZ	105 068	161 316	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA		1 639
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	370 977		
	Autres charges (12)					GE	21 287	34 625	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 237 372	2 149 224
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(690 545)	(1 562 364)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	1 932 941	1 210 574	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	23 255 744	60 413 204	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	23 255 744	60 413 204	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	5 500 000	1 400 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		13 898	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	5 500 000	1 413 898	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	17 755 744	58 999 306	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	18 998 141	58 647 516	

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	759	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	1 733 577	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 733 577	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	758	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	1 733 704	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 734 462	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 733 577	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 869 944	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	28 469 090	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	9 607 316	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	18 861 774	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	13 604	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	13 898	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	375 726	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		obligatoires A9		
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).				
					Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amortissements dérogatoires						
provision pour risques					1 733 577	
valeur comptable des éléments actifs cédés						
produit cession immobilisations						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					
				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**

N° **123456789**

Néant ☐ *

CADRE A

IMMOBILISATIONS

Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice
 1

INCORP.

Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**

D8

INCORP.

Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**

KE

CORPORELLES

Terrains

KH

Constructions

Sur sol propre [Dont Composants L9

KI

Constructions

Sur sol d'autrui [Dont Composants M1

KM

Constructions

Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2

KP

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3

KS

Constructions

Installations générales, agencements, aménagements divers *

KV

Constructions

Matériel de transport *

KY

Constructions

Matériel de bureau et mobilier informatique

LB

Constructions

Emballages récupérables et divers *

LE

CORPORELLES

Immobilisations corporelles en cours

LH

CORPORELLES

Avances et acomptes

LK

CORPORELLES

TOTAL III

LN

FINANCIERES

Participations évaluées par mise en équivalence

8G

FINANCIERES

Autres participations

8U

FINANCIERES

Autres titres immobilisés

1P

FINANCIERES

Prêts et autres immobilisations financières

1T

FINANCIERES

TOTAL IV

LQ

FINANCIERES

TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)

OG

FINANCIERES

34 373 203

8M

FINANCIERES

12 000 000

8V

FINANCIERES

12 000 000

1R

FINANCIERES

12 000 000

1U

FINANCIERES

12 000 000

LR

FINANCIERES

12 000 000

OH

FINANCIERES

12 000 000

OJ

CADRE B

IMMOBILISATIONS

Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
 3

INCORP.

Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**

D0

INCORP.

Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**

LW

CORPORELLES

Terrains

LY

Constructions

Sur sol propre

MA

Constructions

Sur sol d'autrui

MD

Constructions

Inst. gales, agencets et am des constructions

MG

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

MJ

Constructions

Inst. gales, agencets, aménagements divers

MM

Constructions

Matériel de transport

MP

Constructions

Matériel de bureau et informatique, mobilier

MS

Constructions

Emballages récupérables et divers *

MV

CORPORELLES

Immobilisations corporelles en cours

MZ

CORPORELLES

Avances et acomptes

NE

CORPORELLES

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☒ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU		QV		QW		QX			
TOTAL GENERAL (I + II)		ON		OP		OQ		OR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agence et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agence am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW + NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP					Néant ☐ *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	132 883	TM	TN	132 883			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	132 883	TS	TT	TU	132 883		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 733 577	4B	370 977	4C	1 733 577	4D	370 977
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	1 733 577	TV	370 977	TW	1 733 577	TX	370 977
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U	16 000 000	9V	5 500 000	9W		9X	21 500 000
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	16 000 000	TY	5 500 000	TZ		UA	21 500 000
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	17 866 460	UB	5 870 977	UC	1 733 577	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	370 977	UF					
		UG	5 500 000	UH					
		UJ		UK	1 733 577				
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C G I							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

**ELECTRO DEPOT GROUP
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2022**

SOMMAIRE

NOTE 1 - DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA SOCIETE

NOTE 2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NOTE 3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Principes généraux et remarques
- Méthodes comptables

NOTES 4 à 10 - NOTES SUR LE BILAN

NOTES 11 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTES 12 – INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

NOTES 13 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

NOTES 14 - EVENEMENTS POST-CLOTURE

NOTES 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTES 16 - IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

NOTE 1 - DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA SOCIETE

ELECTRO DEPOT Group est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé à :

1 Route de Vendeville
59155 FACHES THUMESNIL

ELECTRO DEPOT Group est la holding détenant des participations majoritaires dans les sociétés du sous-Groupe ELECTRO DEPOT (ELECTRO DEPOT France, SCI ELECTRO DEPOT France, SCI CAPFA, ELECTRO DEPOT Belgique, ELECTRO DEPOT Espagne et EDB Real Estate).

NOTE 2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les événements significatifs survenus durant l'exercice 2022 sont les suivants :

- Un investissement complémentaire dans le capital d'Electro Dépôt Espagne de 12 M€
- En conséquence, le reclassement de la provision de 1,6 M€ comptabilisée en 2021 pour couvrir la situation nette négative en dépréciation des titres d'Electro Dépôt Espagne
- La constatation d'une provision pour dépréciation complémentaire des titres dans la filiale Electro Dépôt Espagne pour 3,9 M€

- NOTE 3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX ET REMARQUES :

Les Etats financiers ont été établis et présentés en conformité avec le règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements 2015-05, 2015-06, 2016-07, relatif au plan comptable général soit :

- Principe de prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

METHODES COMPTABLES :

⇒ **Immobilisations financières :**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à son coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés à la valeur des titres et amortis en exceptionnel (dérogatoire) sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition.

⇒ **Immobilisations incorporelles :**

La valeur actuelle des actifs est déterminée par référence au plus élevée de :

- La valeur d'usage basée sur la rentabilité et les perspectives de développement.
- La valeur vénale : celle-ci correspond aux prix de cession nets des frais de cession.

Dans la pratique et en l'absence de valeur de marché déterminable, la valeur d'usage est celle qui est la plus souvent utilisée.

⇒ **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition des immobilisations de type honoraires, commissions, frais d'actes sont amortis sur la durée de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service sur leur durée d'utilité détaillée ci-dessous :

Nature	Durée	Linéaire	Dégressif
- Constructions	25 ans	X	
- Aménagements	15 ans	X	
- Agencements	Entre 8 et 10 ans	X	X
- Matériel et Outillage	3 à 8 ans	X	X
- Autres	Entre 3 et 5 ans	X	X

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Lorsque des indices internes ou externes de perte de valeur sont identifiés, un test de dépréciation est réalisé. Une dépréciation, en complément de l'amortissement comptabilisé, est enregistrée lorsque ce test révèle que la valeur comptable excède la valeur actuelle.

La valeur actuelle des actifs est déterminée par référence au plus élevée de :

- la valeur d'usage basée sur la rentabilité et les perspectives de développement.
- la valeur vénale : celle-ci correspond au prix de cession net des frais de cession.

Dans la pratique, et en l'absence de valeur de marché déterminable, la valeur d'usage est celle qui est le plus souvent utilisée.

⇒ **Créances et Dettes :**

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Les dépréciations sont calculées par application d'un taux de dépréciation et en fonction du risque encouru.

⇒ **Disponibilités :**

Les liquidités ont été évaluées à la valeur nominale.

⇒ **Impôts sur les bénéfices :**

La société est intégrée fiscalement. La société tête de groupe de l'intégration fiscale United B SA, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère.

NOTE 4 - ACTIF IMMOBILISE

- Immobilisations financières

(en milliers d'Euros)	Valeur début exercice	Augmentations et apports	Diminutions et apports	Valeur fin d'exercice
Immobilisations financières	34.373	12.000		46.373
TOTAL	34.373	12.000	-	46.373

- Etat des Amortissements et des Dépréciations

(en milliers d'Euros)	Valeur début exercice	Augmentations et apports	Diminutions et apports	Valeur fin exercice
Immobilisations financières	16.000	5.500		21.500
TOTAL	16.000	5.500		21.500

NOTE 5 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETES	CAPITAL	RESERVES ET RAN	QUOTE PART DE CAPITAL DETENU EN %	RESULTAT NET	VB TITRES	VN TITRES	PRETSET AVANCES	CAUTIONS ET AVALS	CA NET	DIVIDENDE S RECUS
ED France	1.471	16.233	100.00	25.975	9.313	9.313	-	-	1.183.242	23.000
SCI ED	10	-	99.90	1.935	10	10	224	-	6.120	-
SCI CAPFA	37	2.001	99.90	272	2.031	2.031	-	-	453	-
ED Belgique	7.000	-3.117	99.99	194	7.000	7.000	-	700	105.637	-
ED Espagne	12.000	-217	100.00	-4.196	28.000	6.500	-	-	27.212	-
EDB Real Estate	20	-15	99.00	-11	20	20	-	-	-	-

NOTE 6 - CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Etat des échéances des créances (en milliers d'Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	234	234	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	245	245	
Etat	30	30	
Groupe et associés	12.760	12.760	
Débiteurs divers	1.015	1.015	
TOTAL	14.284	14.284	

NOTE 7 - FONDS PROPRES

Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale	TOTAL (en milliers d'Euros)
Au 1 ^{er} janvier 2022	1.014.581	8	8.117
Augmentations			
Diminutions			
Total au 31 décembre 2022	1.014.581	8	8.117

Les fonds propres passent de 37.678 k€ au 31.12.2021 à 36.540 k€ au 31.12.2022 soit une baisse de 1.138 k€.

Cette variation s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1^{er} janvier 2022 :	37.678
. Résultat de l'exercice	18.862
. Dividendes distribués	(20.000)
. Variation capital et primes de fusion	
. Impact des changements de méthode	
. Variation des provisions réglementées	
. Subventions d'investissement	
Fonds Propres au 31 décembre 2022 :	36.540

Le résultat de l'exercice 2022 correspond à un bénéfice de 18.862 k€.

NOTE 8 – PROVISIONS et DEPRECIATIONS

- TABLEAU DES PROVISIONS et DEPRECIATIONS

(en milliers d'Euros)	Montants au 01/01/22	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montants au 31/12/22
Provisions réglementées :	133			133
- Amortissements dérogatoires	133			133
Provisions risques et charges :	1.734		1.734	0
- Situation nette négative et compte courant Electro Dépôt Espagne	1.600		1.600	0
- Taxes sur les salaires 2019, 2020 et 2021	134		134	0
Provisions pour dépréciation :	16.000	5.500		21.500
- Titres de participation	16.000	5.500		21.500
TOTAL	17.867	5.500	1.734	21.633

Les provisions réglementées correspondent à une provision pour amortissements dérogatoires.

NOTE 9 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE

(en milliers d'Euros)	Montant brut	à - d'1 an	De 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des EC	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	159	159		
Personnel et comptes rattachés	0	0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21	21		
Etat et autres collectivités publiques	6	6		
Groupe et associés	2.060	2.060		
TOTAL	2.246	2.246		

NOTE 10 – DETAIL DES CHARGES A PAYER

(en milliers d'Euros)	Montant brut	à - d'1 an	De 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Fournisseurs	56	56		
Dettes fiscales et sociales	0	0		
Total charges à payer	56	56		

NOTE 11 - NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation :

Chiffre d'affaires :

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Chiffre d'affaires net	1.171	582

Frais généraux :

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Frais de personnel	(737)	(543)
Impôts et taxes	(187)	(6)
Autres achats et charges externes	(920)	(1.564)
TOTAL	(1.844)	(2.113)

Dotations aux amortissements :

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Dot. aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	0	0
Dot. aux amortissements des immobilisations corporelles	0	(1)
TOTAL	0	(1)

Opération en commun :

Le résultat comptable de la SCI ED, s'agissant d'une société transparente, remonte annuellement dans le résultat de la société Electro Dépôt Group au prorata du pourcentage de détention. Au titre de l'exercice 2022, un bénéfice de 1.933 k€ a été remonté dans les comptes d'Electro Dépôt Group.

Résultat financier :

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Produits des participations	23.256	60.413
Reprises de provisions sur comptes courants	0	0
Dotations aux provisions sur titres de participation	(5.500)	(1.400)
Autres charges financières	0	(14)
TOTAL	17.756	58.999

Résultat exceptionnel :

Celui-ci correspond à un produit de 1.734 k€ liée essentiellement aux reprises de provisions pour :

- Situation nette négative et risque sur le compte courant d'Electro Dépôt Espagne. En effet, suite à l'augmentation de capital, cette provision a été reprise pour comptabiliser une dépréciation pour titres à la place.
- Risque sur la taxe sur les salaires de 2019, 2020 et 2021 qui ont été payées en 2022

NOTE 12 – INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations ne sont pas divulguées.

NOTE 13 – OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'Euros)	Montants concernant les entreprises	
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances clients	234	
Autres créances	12.760	
Dettes d'exploitation	(915)	
Autres dettes	(2.187)	
Produits d'exploitation	1.171	
Charges d'exploitation	862	
Bénéfice attribué	1.933	
Produits financiers	23.256	
Frais financiers		

NOTE 14 – EVENEMENTS POST-CLOTURE
--

Néant

NOTE 15 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

Nantissement des titres de participation CAPFA.

Garantie à 1^{ère} demande pour ELECTRO DEPOT Belgium pour un montant de 700 k€

Caution de loyer pour le magasin d'Alcala en Espagne pour 91 k€

Caution de loyer pour le magasin de Leganes en Espagne pour 50 k€

NOTE 16 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE
--

La société est consolidée en intégration globale dans :

United.B SA

Avenue De La Motte

59810 Lesquin

Siret : 478 613 169 00034

Par ailleurs la société est exemptée d'établir des comptes consolidés, étant donné qu'elle se trouve sous le contrôle d'une entreprise incluant les comptes de la Holding dans son intégration globale consolidés.